

DELIBERATION N° 98/05-03 - PARTICIPATION FINANCIERE AU P.I.E.A.N.

Madame RAVON rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la Ville de LUDRES à l'action du Plan d'Insertion par l'Economique de l'Agglomération Nancéienne (P.I.E.A.N.).

Le P.I.E.A.N., qui constitue un volet Emploi du Contrat de Ville, est destiné à favoriser le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes en difficulté.

Le P.I.E.A.N. ne fonctionnant qu'à partir de subventions (Communauté Européenne, Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, Collectivités) un rapport du Conseil d'Administration a été présenté en date du 27 Février 1998, sur la participation financière des communes, en vue de la préparation du budget prévisionnel 1998.

Il est demandé, par conséquent, de débattre de la participation financière de la Ville de LUDRES au P.I.E.A.N. sur une base proposée de 0,30 F par habitant, soit 2 181, 60 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter de participer financièrement au P.I.E.A.N. et de verser la contribution fixée à 0,30 F par habitant, soit 2181, 60 F,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1998.